Archives parlementaires

Annonce de la vente des biens nationaux dans le district de Gap par ses administrateurs invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens nationaux dans le district de Gap par ses administrateurs invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 241-242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39432_t1_0241_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

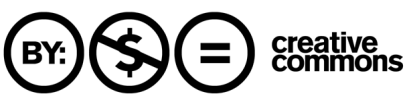

senter, en protestant de l'attachement le plus inviolable aux principes de l'égalité et de l'indivisibilité de la République.

« Maurice GIRARDIN, *capitaine au 17e régiment d'infanterie, armée de la Moselle.* »

Certificat (1).

Je soussigné chirurgien major du 17e régiment d'infanterie, certifie que le citoyen Maurice Girardin, capitaine audit régiment, est sensiblement affecté de douleurs rhumatismales, ou goutte sciatique, et notamment au retour de chaque équinoxe, circonstances qui lui ôtent la faculté de remplir avec précision les exercices de ses fonctions militaires; indisposition qui est en outre attestée par certificats antérieurs, ce que du tout je déclare sincère et véritable pour servir et valoir en tout ce que de droit.

Fait au camp de Saarbrück, ce 16e jour du 2e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

SERVANTIER.

Vu par nous, membres du conseil d'administration du 2e bataillon du 17e régiment d'infanterie, et attestons que le citoyen Servantier est chirurgien-major au dit bataillon.

Fait au camp de Sarrebruck, les jour et an que dessus.

J. M. CROIX; L'ESTRE; E. MARÉCHAL; PRINSAC; BARRÈRE.

Le citoyen Jourdan, volontaire, blessé d'une balle dans la jambe, sollicite des secours de la Convention pour se faire guérir.

La demande convertie en motion par un membre,

« **La Convention nationale décrète qu'il sera payé par la trésorerie nationale, à la présentation du présent décret, un secours provisoire de 100 livres au citoyen Jourdan, canonnier, blessé d'une balle à la jambe droite, et le renvoie au ministre de la guerre pour être placé dans l'hospice d'humanité jusqu'à sa guérison** (2). »

Le citoyen J.-G. Kropff sollicite de la Convention un secours provisoire.

Un membre [MARIBON-MONTAUT (3) **convertit cette demande en motion; la Convention nationale décrète ce qui suit :**

« **Sur la pétition de J.-G. Kropff, Mayençais, échappé à la tyrannie prussienne et autrichienne, et la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète qu'il sera donné par mode de secours provisoire, audit citoyen Kropff, la somme de 300 livres, qui lui sera comptée à la trésorerie nationale sur le vu du présent décret. La Convention renvoie au conseil exécutif provisoire le surplus de la pétition, pour procurer de l'emploi audit citoyen** (1). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un pétitionnaire, admis à la barre, expose qu'il a été un des premiers à lever à Mayence l'étendard de la révolte contre le prétendu souverain électeur de cette ville; son patriotisme lui a suscité des persécutions qui l'ont obligé de s'exiler et d'abandonner sa femme et ses enfants à la fureur des tyrans qui les retiennent dans les fers. Il sollicite une place de capitaine dans les charrois.

Maribon-Montaut. Le particulier que vous voyez est un chaud patriote : banni de la patrie par la tyrannie, je l'ai vu successivement dans plusieurs de nos armées. Il est venu à Paris solliciter un emploi dans les charrois. Je sais qu'il a beaucoup de talent en cette partie. Je l'ai rencontré, il y a deux ou trois jours, mourant presque de faim. La nation doit venir au secours des patriotes persécutés pour la cause de la liberté. Je demande donc en faveur de ce citoyen un secours provisoire de 300 livres et le renvoi de sa pétition au conseil exécutif, pour lui procurer de l'avancement.

Ces deux propositions sont décrétées.

Benon, curé de Julliénas, district de Villefranche, renonce en faveur des enfants de la patrie à un traitement de 1,500 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4)

Le citoyen Benon, curé de Julliénas, district de Villefranche-sur-Sâone, informe la Convention qu'il renonce à son traitement de 1,500 livres; il en fait offrande à la patrie.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Gap protestent de leur attachement à la République. Ils annoncent que toutes les levées se sont faites avec rapidité dans leur arrondissement, et que la vente des biens nationaux y est achevée. Ils invitent les représentants à ne pas abandonner leur poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (5).

(1) *Archives nationales,* carton C 283, dossier 807.
(2) *Procès-verbaux de la Convention,* t. 26, p. 176.
(3) D'après la minute du décret qui existe aux *Archives nationales,* carton C 282, dossier 788.

(1) *Procès-verbaux de la Convention,* t. 26, p. 176.
(2) *Moniteur universel* [n° 69 du 9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793,, p. 279, 1re col.).
(3) *Procès-verbaux de la Convention,* t. 26, p. 177.
(4) *Bulletin de la Convention* du 7e jour de la 1re décade du 3e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793).
(5) *Procès-verbaux de la Convention,* t. 26, p. 177.

Suit la lettre des administrateurs du district de Gap (1).

Les administrateurs du district de Gap, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Les membres du conseil du district de Gap, département des Hautes-Alpes, constamment attachés à la Révolution, n'ont cessé d'admirer l'énergie et la sagesse de vos décrets, leur empressement à les faire exécuter est une preuve des sentiments qui les animent. Les ventes de biens nationaux situés dans leur ressort sont parachevées depuis longtemps, le mobilier des émigrés et des maisons supprimées a été également vendu, de même que les sels et tabacs, et le produit de ces derniers objets versé dans la caisse du receveur du district.

« Les levées ordonnées par vos décrets n'ont pas moins eu leur effet dans leur temps avec le plus vif enthousiasme. Notre district, quoique d'une petite étendue, a fourni, pour son compte, un bataillon de volontaires qui est à l'armée du Nord et qui, dans toutes les circonstances, a fait preuve d'un courage républicain. Il a également fourni son contingent du recrutement et d'un autre bataillon de grenadiers qui est aussi en activité. Les citoyens de 18 à 25 ans de la première réquisition sont organisés en compagnies et bataillon; quatre de ces compagnies se sont rendues au camp de Toulon sur la réquisition du général Carteaux, et tout le reste est prêt à marcher pour combattre les tyrans et leurs satellites.

« Nos vœux, citoyens, ne tendent qu'à l'affermissement de la République. Nous vous prions de ne pas abandonner votre poste jusqu'à ce que ses ennemis soient entièrement terrassés. Nés dans les montagnes, nous ne cesserons de bénir celle qui nous a garantis du précipice dans lequel les ennemis de la chose publique voulaient nous plonger, et de répéter avec tous nos bons citoyens : Vive la République, une et indivisible ! Vive la Montagne.

« A Gap, le 9e jour de la 1re décade du 2e mois. »

(Suivent six signatures.)

Le citoyen Rauxin (Ranxin), président de la Société des Sans-Culottes de Mézières et Libreville, fait part à la Convention qu'en moins de vingt-quatre heures les sans-culottes de ces communes ont réuni en dons patriotiques 300 paires de draps, autant de chemises, des matières d'or et d'argent et des assignats.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 177.

Suit la lettre du citoyen Ranxin (1).

« Mézières, 20 brumaire, l'an 2e de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Convention nationale n'apprendra pas sans intérêt que les habitants des communes-frontières de Mézières et Libreville viennent de donner à la patrie une preuve non équivoque des sentiments qui les animent. La Société jacobite et montagnarde des deux communes réunies, après avoir pris une physionomie révolutionnaire et chassé de son sein les intrigants qui, sous le masque du patriotisme, jetaient de la poudre d'aristocrates aux yeux des braves sans-culottes du pays, a fait une invitation patriotique qui a produit le meilleur effet. Le commandant de la place ayant annoncé qu'une colonne de l'armée des Ardennes, revenant du Nord, venait prendre ses cantonnements tant à Mézières et Libreville que dans les environs, qu'il était urgent de fournir à nos frères des draps et des chemises à la voix des besoins impérieux de la sans culotterie militaire, le bureau se couvre des objets nécessaires. Les galons d'or et d'argent quittent les manteaux; des habits, vestes et culottes sont déposés sur l'autel de la patrie : enfin j'ai le plaisir d'annoncer à la Convention qu'en moins de vingt-quatre heures, le zèle des bons citoyens a produit environ trois cents paires de draps, autant de chemises, des matières d'or et des assignats que nous enverrons à la monnaie, ou que nous convertirons en vêtements d'hiver pour en couvrir nos défenseurs.

La régénération commence dans ce département avec succès; les aristocrates s'éclaircissent, les patriotes y allument le feu de la liberté; l'amour de la République une et indivisible y fait des progrès; la raison les appuie; les ridicules suppôts d'un papisme plus ridicule encore commencent à avouer qu'ils ont hébété nos pères, les saints qu'ils encensaient jadis descendent, sans murmure, des niches sacrées où l'imbécile superstition les avait placés, et leurs statues révérentieuses semblent applaudir à leur chute.

« Courage, Montagne inexpugnable, lance de ton sommet le fer et le feu contre les ennemis de la patrie de quelque espèce qu'ils soient. Nous seconderons tes efforts et nous joindrons les puissantes armes du ridicule contre la caste extravagante des brahmines en bonnets carrés qui, non contents d'épouvanter les vivants, tourmentent les morts.

« Ne crains pas les foudres impuissantes du pontife de Rome, nous avons des canons qui les feront taire, reste ferme à ton poste jusqu'à ce que tu aies forcé l'Europe liguée à demander la paix. Juge, par notre empressement à secourir la patrie, du courage que nous développerons si les cohortes de Cobourg approchent nos murs.

« RANXIN, *canonnier, président de la Société des Sans-Culottes de Mézières et Libreville.*

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.